

Tolérances dimensionnelles dans la construction – Termes, principes et règles d’application – Rectificatif C1 à la norme SIA 414/1:2016

Le présent rectificatif SIA 414/1-C1:2024 à la norme SIA 414/1:2016 a été approuvé par la Commission SIA pour les normes du bâtiment le 5 novembre 2024.

Il est valable à partir du 1^{er} décembre 2024.

Il est mis à disposition sous www.shop.sia.ch > SIA 414/1.

Rectificatif C1 à la norme SIA 414/1:2016 fr

Page	Chiffre	Précédent (Les modifications sont biffées et en gras)	Correction (Les corrections sont en gras italique)
10	2.3.1.3	On utilisera des appareils de mesure électroniques relevant des classes d'exactitude I à II lorsque les distances à mesurer sont inférieures ou égales à 3,0 m et de la classe exactitude I lorsque les distances à mesurer sont supérieures à 3,0 m.	<i>En cas d'utilisation d'instruments de mesure électroniques, ceux-ci doivent avoir une précision d'au moins 1,5 mm ou moins, sur une distance de mesure comprise entre 0,2 m et 60,0 m.</i>
12	Figure 9	Surface de base	<i>Surface de référence</i>